



**GUIDE
PRATIQUE**

GUIDE PRATIQUE

www.mondpc.fr





Sommaire

MONDPC : L'ESSENTIEL	3
ESPACE NON CONNECTE (A l'attention des professionnels de santé tous modes d'exercices confondus)	4
VOTRE SITE INTERNET www.mondpc.fr espace non connecté	5
ESPACE CONNECTE (A l'attention des professionnels de santé pris en charge par l'OGDPC)	6
CREATION DE VOTRE COMPTE PERSONNEL	7
1/5 – PROFIL	8
2/5 – INFORMATIONS PROFESSIONNELLES	9
3/5 – INFORMATIONS PERSONNELLES	10
4/5 – COORDONNEES BANCAIRES	11
5/5 – CREATION DEFINITIVE DU COMPTE	12
MODIFIER VOS INFORMATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES	14
RECHERCHER UN PROGRAMME ET VOUS INSCRIRE A UNE SESSION – depuis le moteur de recherche	15
RECHERCHER UN PROGRAMME ET VOUS INSCRIRE A UNE SESSION – depuis « inscription directe »	17
SUIVRE VOS DEMANDES D'INSCRIPTION – MES DPC	18
SUIVRE LA CONSOMMATION DE VOTRE FORFAIT DE PRISE EN CHARGE – MON FORFAIT DPC	19

MONDPC : L'ESSENTIEL

- L'obligation de DPC¹ concerne l'ensemble des professionnels de santé de France, toute profession et tout mode d'exercice confondu.
- Retrouvez les listes officielles des organismes habilités à dispenser des programmes de DPC validant l'obligation de DPC et les programmes de DPC sont disponibles sur nos sites internet www.mondpc.fr et www.ogdpc.fr.
- Pour toute question relative à l'organisation d'un programme de DPC, vous pouvez vous renseigner auprès de l'organisme de DPC le dispensant. Aucune formation n'est dispensée depuis www.mondpc.fr.

Professionnels de santé pouvant bénéficier de la prise en charge de l'OGDPC :	Professionnels de santé non pris en charge par l'OGDPC :
libéraux et salariés des centres de santé conventionnés² (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens, sages-femmes)	hospitaliers, autres salariés et autres professionnels indépendants
<p><u>Pour bénéficier de la participation financière de l'OGDPC, dans la limite de votre enveloppe disponible, vous devez :</u></p> <p>Créer un compte personnel sur www.mondpc.fr et renseignez vos coordonnées bancaires ;</p> <p>Demander votre inscription à une session d'un programme de DPC directement en ligne ;</p> <p>Attention : pour que votre inscription soit effective, votre demande doit être validée par l'organisme concerné. Si vous lui avez demandé de procéder à votre inscription, vous devrez obligatoirement la valider pour que celle-ci soit prise en compte.</p> <p>Suivre l'intégralité des étapes du programme de DPC (l'attestation de suivi délivrée par l'organisme ainsi que les justificatifs du dossier qu'il remet à l'OGDPC une fois la formation terminée faisant foi).</p> <p>Les montants versés par l'OGDPC sont ceux calculés au moment de votre inscription (dans la limite de votre enveloppe en vigueur disponible).</p> <p>Pour en savoir plus : consultez le présent guide pratique.</p> <p>NB : Les centres hospitaliers ne sont pas des centres de santé conventionnés.</p>	<p>Vous n'êtes pas concernés par la création d'un compte personnel et l'inscription sur www.mondpc.fr.</p> <p>Vous pouvez consulter les listes des organismes de DPC habilités et des programmes de DPC disponibles ainsi que toute l'actualité du DPC depuis nos sites internet www.mondpc.fr et www.ogdpc.fr.</p> <p>Pour vous inscrire à un programme de DPC / connaître les modalités de prises en charge qui sont à votre disposition : contactez votre employeur et/ou votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé auprès duquel vous ou votre employeur cotisez.</p>

¹ Suite à la publication de la Loi de Modernisation de notre Système de Santé le 27/01/2016, l'obligation de DPC est devenue triennale. Dans l'attente de la définition des parcours de DPC par les Conseils Nationaux Professionnels (CNP) ou toute autre instance compétente, les programmes de DPC 2016 participent à l'obligation triennale et devront être éventuellement complétés pour que le professionnel de santé remplisse intégralement son obligation triennale. L'OGDPC puis l'Agence Nationale du DPC informera les professionnels de santé dès que les CNP ou les instances compétentes auront défini les « parcours professionnels de DPC » pour chaque profession.

² Un centre de santé conventionné est un établissement ayant adhéré à l'accord national des centres de santé conclu avec l'Assurance Maladie. Cet accord a été signé le 8 juillet 2015 entre les organisations représentatives des gestionnaires des centres de santé (Adessadomicile, Croix-Rouge française, FMF, FNMF, FNISASIC, UNADMR, UNA, C3SI, CANSSM et FNCS) et l'Assurance Maladie. Les centres de santé sont des structures de soins et de prévention, de proximité, sans hébergement, où des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux accueillent et proposent des consultations de médecine générale et spécialisée, ou dentaires, des examens radiologiques et échographiques, des soins infirmiers et de pédicure, des informations et des conseils de prévention à des tarifs conventionnés.

www.mondpc.fr
ESPACE NON CONNECTE

A l'attention des professionnels de santé tous modes d'exercices confondus.



The screenshot shows the homepage of the OGDPC website. At the top left is the OGDPC logo. Below it is a navigation menu with items: Accueil, Actualités, Forfaits, Le DPC en pratique, and Fiches conseils. A red banner at the top right says 'MON DPC'. The main content area is titled 'VOUS ÊTES ?' and lists professions like 'Libéral ou salarié exerçant en centre de santé conventionné?' and 'Plus de 20 ans de votre activité professionnelle?'. It includes a 'Créer votre compte' button and a list of professions. Below this is a section for 'Employeurs ou autres salariés en centre libéral?' with a 'Connectez votre entreprise' button. At the bottom, there are two blue buttons: 'Consultez la liste des organismes de DPC (ODPC)' and 'Recherchez un programme de DPC'. A footer contains 'CONTACT | MENTIONS LÉGALES'.

VOTRE SITE INTERNET
www.mondpc.fr espace non connecté

Pour tous les professionnels de santé, éligibles ou non éligibles au financement par l'OGDPC, www.mondpc.fr vous permet :

1. d'accéder aux listes des programmes de DPC disponibles et des organismes de DPC habilités, en cliquant sur les onglets situés en bas de page ou en vous connectant à votre compte personnel si pouvez bénéficier d'une prise en charge de l'OGDPC ;
2. de suivre l'actualité du DPC et de l'OGDPC, rubrique « Actualités » ;
3. d'obtenir les réponses à vos principales questions, rubrique « Le DPC en pratique » ;
4. de consulter nos fiches conseils relatives au suivi de votre DPC, rubrique « Fiches conseils » ;
5. de nous contacter, rubrique « Contact ».

Bon à savoir : en 2016, le DPC évolue mais votre site officiel restera www.mondpc.fr.

Si vous possédez déjà un compte personnel www.mondpc.fr, vos identifiants seront conservés. Au moment du passage à l'Agence Nationale du DPC, vous n'aurez pas à créer un nouveau compte.

www.mondpc.fr

ESPACE CONNECTE

A l'attention des professionnels de santé pouvant bénéficier de la prise en charge de l'OGDPC* dans la limite de leur enveloppe personnelle disponible.

***Libéraux et salariés des centres de santé conventionnés³**
(chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens, sages-femmes)

³ Les centres hospitaliers ne sont pas des centres de santé conventionnés.

Un centre de santé conventionné est un établissement ayant adhéré à l'accord national des centres de santé conclu avec l'Assurance Maladie. Cet accord a été signé le 8 juillet 2015 entre les organisations représentatives des gestionnaires des centres de santé (Adessadomicile, Croix-Rouge française, FMF, FNM, FNISASIC, UNADMR, UNA, C3SI, CANSSM et FNCS) et l'Assurance Maladie. Les centres de santé sont des structures de soins et de prévention, de proximité, sans hébergement, où des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux accueillent et proposent des consultations de médecine générale et spécialisée, ou dentaires, des examens radiologiques et échographiques, des soins infirmiers et de pédicure, des informations et des conseils de prévention à des tarifs conventionnés.

CREATION DE VOTRE COMPTE PERSONNEL

www.mondpc.fr

! Les professionnels de santé concernés par la création d'un compte personnel sont les libéraux et salariés des centres de santé⁴ conventionnés pouvant être pris en charge par l'OGDPC (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes).

! Les centres hospitaliers ne sont pas des centres de santé conventionnés.

Pour créer votre compte personnel, rendez-vous sur www.mondpc.fr et cliquez sur « Créez votre compte » ou « Créez votre compte personnel ».

1 - Si vous avez déjà créé votre compte personnel, **connectez-vous** à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe.

2 – Si vous avez perdu vos identifiant et mot de passe, cliquez sur « **Mot de passe perdu** ». Un nouveau mot de passe vous sera envoyé à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte. Vous pourrez ensuite le modifier depuis la rubrique « Mon compte ».

Bon à savoir : Si vous possédez déjà un compte personnel www.mondpc.fr, vos identifiants seront conservés. Au moment du passage à l'Agence Nationale du DPC, vous n'aurez pas à créer un nouveau compte.

La création de votre compte personnel ne vous prendra que 10 minutes.
Munissez-vous simplement :

- votre carte et n° RPPS ;
- une copie de votre RIB ;
- le cas échéant, une copie de votre attestation de cotisation à votre Ordre.

⁴ Centre de santé conventionné : consultez la définition en page 6.



1/5 – PROFIL

1 - Renseignez l'intégralité des champs obligatoires relatifs à votre profil (marqués d'un astérisque rouge).

« **Mode d'exercice** » : vous devez exercer le mode d'exercice sélectionné à 50% minimum de votre temps.

« **Adresse électronique** » : elle doit être personnelle. Des courriels relatifs à votre compte personnel peuvent vous être adressés.

! Libéral ou salarié en centre de santé conventionné⁵ : renseignez votre adresse électronique personnelle (une adresse électronique unique par professionnel de santé).

2 – Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « Suivant » pour poursuivre la création de votre compte personnel.

Bon à savoir :
[Option] – Vous pouvez également cliquer sur « Sauvegarder » pour conserver vos informations et poursuivre la création de votre compte personnel ultérieurement. Un courriel vous sera alors envoyé à l'adresse électronique renseignée. Il sera indispensable de cliquer sur le lien présent dans ce courriel pour confirmer votre adresse électronique et sauvegarder les informations renseignées. Vous pourrez ensuite, à tout moment, reprendre la création de votre compte en renseignant vos identifiant (adresse électronique) et mot de passe dans l'encadré prévu à cet effet en page d'accueil de www.mondpc.fr.

⁵ Centre de santé conventionné : consultez la définition en page 6.



- OGDPC.fr
- Accueil
- Actualités
- Forfaits
- Le DPC en pratique
- Fiches conseils
- FAQ

MON DPC



1

Option

Libéral - En activité

Je certifie sur l'honneur ne pas travailler plus de 50% de mon temps en tant que salarié (hôpital ou autre, hors centre de santé conventionné) et ne pas avoir fait une autre demande de prise en charge d'un programme de DPC auprès de mon OPCA ou de mon employeur. *

Installé / remplaçant * Installé Remplaçant

Catégorie professionnelle *

Spécialité *

Discipline complémentaire / Autres qualifications

SAUVEGARDER
PRÉCÉDENT
SUIVANT

2

Sauvegarder les informations saisies vous permet de terminer la création de votre compte personnel ultérieurement.

* Champs obligatoires

2/5 – INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

1 - Renseignez l'intégralité des champs obligatoires relatifs à vos informations professionnelles (marqués d'un astérisque rouge).

! Pour les salariés exerçant en centre de santé conventionné⁶ : il vous sera demandé de renseigner également les informations relatives à votre centre de santé (nom, adresse, téléphone, courriel).

2 – Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « Suivant » pour poursuivre la création de votre compte personnel.

Bon à savoir :
[Option] – Vous pouvez, à tout moment, cliquer sur « Sauvegarder » pour conserver vos informations et poursuivre la création de votre compte personnel ultérieurement.
 Un courriel vous sera alors envoyé à l'adresse électronique renseignée. Il sera indispensable de cliquer sur le lien présent dans ce courriel pour confirmer votre adresse électronique et sauvegarder les informations renseignées.
 Vous pourrez ensuite, à tout moment, reprendre la création de votre compte en renseignant vos identifiant (adresse électronique) et mot de passe dans l'encadré prévu à cet effet en page d'accueil de www.mondpc.fr.

⁶ Centre de santé conventionné : consultez la définition en page 6.



Libéral - En activité

Civilité *

Nom *

Nom de jeune fille

Prénom *

Sexe Homme Femme

Date de naissance *

Adresse professionnelle principale *

Code postal *

Commune *

Téléphone *

Portable

Fax

Votre n° RPPS est indispensable à la création de votre compte. Merci de le renseigner.

N° RPPS *

Justificatif

SAUVEGARDER **PRÉCÉDENT** **SUIVANT**

1

Option

Sauvegarder les informations saisies vous permet de terminer la création de votre compte personnel ultérieurement.

2

3/5 – INFORMATIONS PERSONNELLES

1 - Renseignez l'intégralité des champs obligatoires relatifs à vos informations personnelles (marqués d'un astérisque rouge).

- « N°RPPS » et « N°ADELI » (en fonction de votre profession) :
- pour les professionnels de santé paramédicaux : renseignez au moins votre n° ADELI
 - pour les autres professions : renseignez votre n° RPPS.

2 – Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « Suivant » pour poursuivre la création de votre compte personnel.

Bon à savoir :
[Option] – Vous pouvez, à tout moment, cliquer sur « Sauvegarder » pour conserver vos informations et poursuivre la création de votre compte personnel ultérieurement.
 Un courriel vous sera alors envoyé à l'adresse électronique renseignée. Il sera indispensable de cliquer sur le lien présent dans ce courriel pour confirmer votre adresse électronique et sauvegarder les informations renseignées.
 Vous pourrez ensuite, à tout moment, reprendre la création de votre compte en renseignant vos identifiant (adresse électronique) et mot de passe dans l'encadré prévu à cet effet en page d'accueil de www.mondpc.fr.

MON DPC

1 2 3 4 5
PROFIL INFORMATIONS PROFESSIONNELLES INFORMATIONS PERSONNELLES COORDONNÉES BANCAIRES CRÉATION DU COMPTE

Libéral - En activité

Je renonce aux prises en charge OGDPC.

Je ne renonce pas à ma prise en charge OGDPC et je renseigne mes coordonnées bancaires (compte français).

Code banque	Code guichet	N° de Compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Relevé d'identité bancaire (RIB)

IBAN généré ---
BIC généré ---

Justificatif : copie de votre RIB* Aucun fichier choisi

Je ne renonce pas à ma prise en charge OGDPC et je renseigne mes coordonnées bancaires (compte étranger).

Option

2

* Champs obligatoires

4/5 – COORDONNÉES BANCAIRES

1 - Renseignez l'intégralité des champs obligatoires relatifs à vos coordonnées bancaires (marqués d'un astérisque rouge).

Sélectionnez l'option vous concernant.

! Si vous ne renseignez pas vos coordonnées bancaires, vous ne pourrez prétendre à une prise en charge de l'OGDPC.

! Pour les salariés exerçant en centre de santé conventionné⁷ : renseignez les coordonnées bancaires de votre centre de santé conventionné.

2 – Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « Suivant » pour poursuivre la création de votre compte personnel.

Bon à savoir :

[Option] – Vous pouvez, à tout moment, cliquer sur « Sauvegarder » pour conserver vos informations et poursuivre la création de votre compte personnel ultérieurement.

Un courriel vous sera alors envoyé à l'adresse électronique renseignée. Il sera indispensable de cliquer sur le lien présent dans ce courriel pour confirmer votre adresse électronique et sauvegarder les informations renseignées.

Vous pourrez ensuite, à tout moment, reprendre la création de votre compte en renseignant vos identifiants (adresse électronique) et mot de passe dans l'encadré prévu à cet effet en page d'accueil de www.mondpc.fr.

⁷ Centre de santé conventionné : consultez la définition en page 6.

MON DPC



Libéral - En activité

Année de diplôme

Année d'installation

Type de cabinet Individuel Groupe

Joindre votre attestation de cotisation au Conseil de l'Ordre ** Aucun fichier choisi

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et documents précédemment renseignés *

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE

Le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'OGDPC met à la disposition de ses utilisateurs le site www.ogdpc.fr, les services disponibles sur le site et d'autre part, les conditions d'utilisation des services proposés par le site par les utilisateurs.

L'accès au site www.ogdpc.fr par l'utilisateur est subordonné à l'acceptation sans réserve des conditions générales d'utilisation (CGU). L'acceptation de ces CGU, soumises au droit français, s'effectue en ligne lors la première utilisation du site, et vaut signature.

Le refus de tout ou partie des présentes conditions générales par l'utilisateur vaut renonciation à tout usage du site.

Lexique :

Utilisateur : désigne la personne qui se connecte au site www.ogdpc.fr et utilise les services et les fonctionnalités du site.

Cookies : désigne un fichier déposé par le site Internet qui est visité par l'internaute sur le poste de ce dernier. Un serveur peut accéder aux cookies contenus dans un ordinateur et enregistrer des informations.

Site web : désigne un ensemble de fiches émises sur Internet, hyper liées entre elles et mises en ligne sur une adresse www

Le site web en question est le site www.ogdpc.fr

Lien hypertexte : désigne un lien mentionné sur le site web permettant d'accéder à une autre page du site voire un autre site considéré comme pertinent par l'OGDPC.

Je déclare avoir lu et compris les **conditions générales d'utilisation** relatives à la création de mon compte personnel et au site internet www.mondpc.fr *

Je suis professionnel de santé et crée mon compte personnel

Je suis un organisme de DPC et crée le compte personnel d'un professionnel de santé, à sa demande

1

2

* Champs obligatoires

** A récupérer auprès de votre Instance ordinaire.

5/5 – CREATION DEFINITIVE DU COMPTE

1 – Pour créer votre compte renseignez l'intégralité des champs obligatoires (marqués d'un astérisque rouge) et précisez impérativement si vous êtes professionnel de santé ou organisme de DPC en sélectionnant l'option vous concernant.

 Vous devez prendre connaissance de l'intégralité des conditions générales d'utilisation du site www.mondpc.fr avant de les accepter.

Si vous êtes un professionnel de santé et que vous créez votre propre compte personnel, cochez « Je suis professionnel de santé et crée mon compte personnel ».

Si vous êtes un organisme de DPC et que vous créez un compte pour un professionnel de santé, à sa demande, cochez : « Je suis un organisme de DPC et crée le compte personnel d'un professionnel de santé, à sa demande ».

Attention : dans ce cas-ci, les coordonnées renseignées (dont l'adresse électronique) doivent obligatoirement être celles du professionnel de santé.

2 – Une fois l'intégralité des champs renseignés, cliquez sur « Créer votre compte » pour la création définitive de votre compte personnel.

Bon à savoir :

Un courriel vous sera alors envoyé à l'adresse électronique renseignée. Il sera indispensable de cliquer sur le lien présent dans ce courriel pour confirmer votre adresse électronique ainsi que la création de votre compte personnel.

Vous pourrez ensuite, à tout moment, modifier vos information personnelles et professionnelles en vous connectant à l'aide de vos identifiant (adresse électronique) et mot de passe depuis l'encadré prévu à cet effet en page d'accueil de www.mondpc.fr.



MON DPC

OGDPC.fr

Accueil

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Fiches conseils

FAQ

Votre demande a bien été prise en compte.

Un courriel vous a été envoyé à l'adresse électronique renseignée.

Cliquez sur le lien présent dans ce courriel pour confirmer la création de votre compte personnel.

Une fois votre confirmation effectuée, vous pourrez accéder à votre compte personnel, à tout moment, à l'aide de vos identifiants (adresse électronique) et mot de passe.

« Accueil »

Vous êtes libéral ou salarié exerçant en centre de santé conventionné ?

Créer votre compte personnel.

Vous êtes inscrit : entrez vos identifiants ci-dessous.

IDENTIFIANT (E-MAIL)

MOT DE PASSE

VALIDER

[mot de passe perdu ?](#)

Une fois votre compte créé, un courriel vous est envoyé à l'adresse électronique renseignée.

Il sera indispensable de cliquer sur le lien présent dans ce courriel pour confirmer votre adresse électronique et valider définitivement la création de votre compte personnel.

Vous pourrez ensuite, à tout moment, accéder à votre compte personnel en vous connectant à l'aide de vos identifiants (adresse électronique) et mot de passe depuis l'encadré prévu à cet effet en page d'accueil de www.mondpc.fr

MODIFIER VOS INFORMATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES

Pour modifier vos informations personnelles et professionnelles :

1 - Rendez-vous, une fois connecté, dans votre rubrique « **Mon compte** » ;

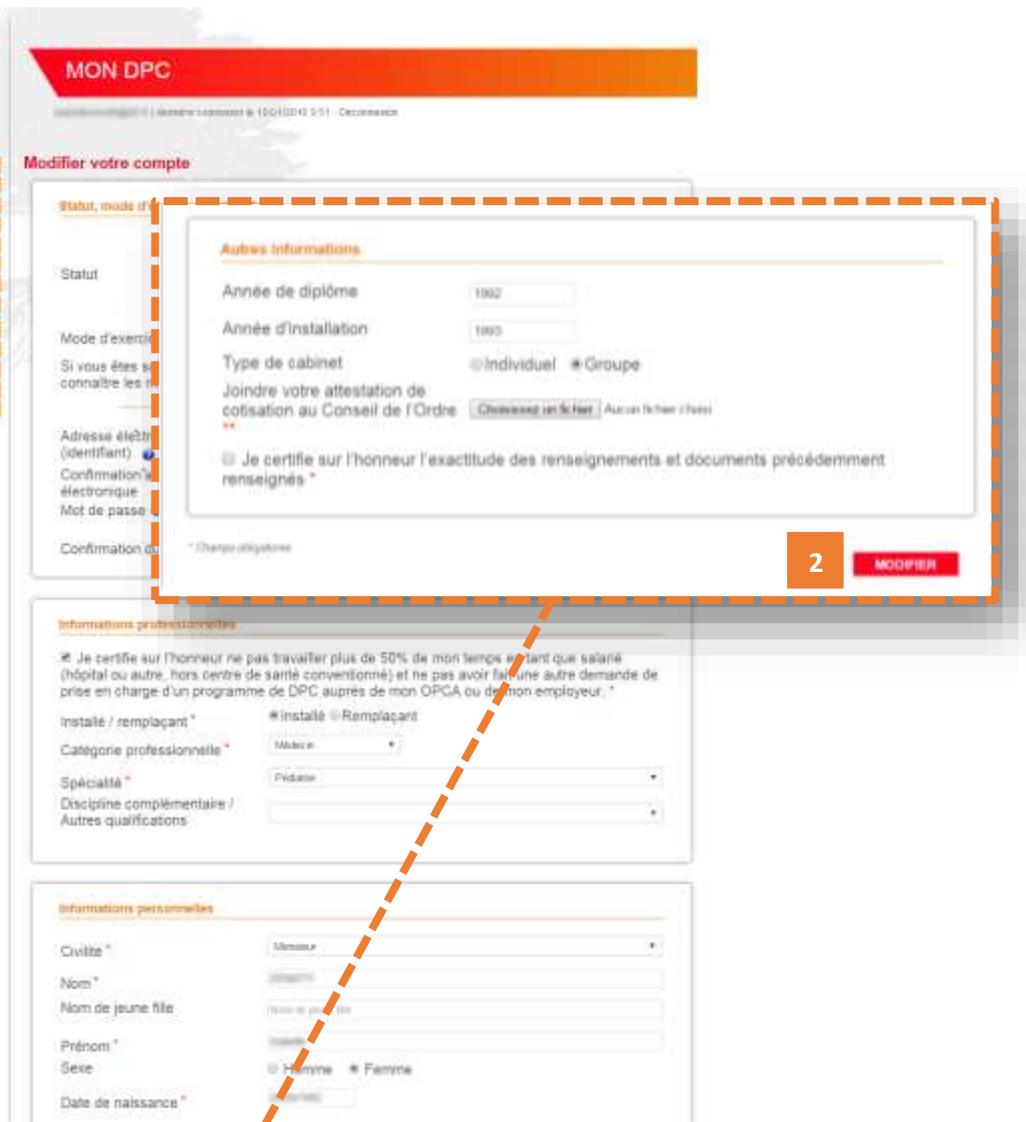
2 – Cliquez sur le bouton rouge « **Modifier** » situé en bas de page ;

3 – Mettez à jour les informations concernées puis cliquez sur le bouton « **Valider** » situé en bas de page.

1

2

MODIFIER



MON DPC

Ministère de la Santé | 10012043 551 - Décembre 2015

Modifier votre compte

Statut, mode d'exercice

Statut

Mode d'exercice

Si vous êtes spécialiste, indiquez votre spécialité

Adresse électronique (identifiant)

Confirmation électronique

Mot de passe

Confirmation du mot de passe

* Champs obligatoires

Autres informations

Année de diplôme

Année d'installation

Type de cabinet

Joindre votre attestation de cotisation au Conseil de l'Ordre

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et documents précédemment renseignés *

Informations professionnelles

Je certifie sur l'honneur ne pas travailler plus de 50% de mon temps en tant que salarié (hôpital ou autre, hors centre de santé conventionné) et ne pas avoir fait une autre demande de prise en charge d'un programme de DPC, auprès de mon OPCA ou de mon employeur.

Installé / remplaçant *

Catégorie professionnelle *

Spécialité *

Discipline complémentaire / Autres qualifications

Informations personnelles

Civilité *

Nom *

Nom de jeune fille

Prénom *

Sexe

Date de naissance *

RECHERCHER UN PROGRAMME ET VOUS INSCRIRE A UNE SESSION – depuis le moteur de recherche



1 - Menu de navigation

2 - Sélection de la catégorie professionnelle (Pédatrie)

3 - Bouton RECHERCHER

4 - Résultats de la recherche

Titre	Organisme	Type de programme	Mode d'exercice	Durée	Année	Nb d'étapes	Nb max de participants
[Titre]	[Organisme]	Non présente	Libéral Salarié CDS Salarié non CDS (y compris hospitalier)	Annuelle	2015	5	60
[Titre]	[Organisme]	Mixte	Libéral Salarié CDS Salarié non CDS (y compris hospitalier)	Annuelle	2015	3	40
[Titre]	[Organisme]	Mixte	Libéral Salarié CDS Salarié non CDS (y compris hospitalier)	Annuelle	2015	3	25

1 - Rendez-vous, une fois connecté, dans votre rubrique « **Recherche programmes** ».

2 – Renseignez au moins votre catégorie professionnelle ainsi que votre spécialité éventuelle en cliquant sur « **Ajouter** ».

! Cette précision est indispensable pour restreindre la recherche uniquement aux programmes de DPC auxquels il vous sera possible de vous inscrire.

Vous pouvez également renseigner d'autres champs pour affiner votre recherche.

3 – Cliquez sur « **Rechercher** » pour afficher la liste des programmes correspondant à vos critères.

4 – La liste des programmes de DPC disponibles s'affichent en-dessous du moteur de recherche, **cliquez sur celui de votre choix** pour afficher le détail et vous inscrire à l'une de ses sessions⁸.

! Si aucun résultat ne s'affiche, renouvelez votre recherche en cliquant sur « **Réinitialiser** » et en renseignant moins de champs.

⁸ Une session d'un programme de DPC correspond à une date et un lieu de réalisation du programme de DPC.



MON DPC

FICHE PROGRAMME

Description : Vous mettez à profit votre nouveau savoir utile dans votre pratique professionnelle et vous en évaluez les avantages et les changements. C'est la prise d'évaluation de vos pratiques (Questionnaire AVAL.)

Session N°1 du 08/01/2016 au 29/02/2016 (nombre d'inscriptions : 2)	
ETAT DES PROVISIONS	
Etape 1 : Recueil des pratiques (Quest.Avant)	
Date de début : 08/01/2016	Date de fin : 30/01/2016
inscriptions : 2	
Etape 2 : Formation présentielle signature	
Date de début : 08/01/2016	Date de fin : 30/01/2016
inscriptions : 2	
Etape 3 : Evaluation des pratiques (Quest.Aval)	
Date de début : 29/02/2016	Date de fin : 29/02/2016
inscriptions : 2	

VALIDER VOTRE INSCRIPTION

VALIDER

5 – La fiche détaillée du programme est affichée, consultez les différentes sessions situées en bas de page et **cliquez sur celle dont les dates et le lieu vous intéresse.**

6 – Pour demander votre inscription à cette session, cliquez sur le bouton rouge « **Pour vous inscrire** ».

7 – Les prévisions de votre prise en charge OGDPC s'affichent. Cliquez sur le bouton rouge « **Valider** » pour confirmer votre demande d'inscription.

! Une fois validée, votre demande d'inscription est transmise à l'organisme de DPC dispensant la formation. **Elle sera effective uniquement après confirmation de la part de l'organisme.** Un courriel vous sera alors adressé confirmant ou annulant votre demande.



Prévisions de prise en charge pour votre inscription

Programme : 000000001

Session N° : 1

Prix du programme de DPC : 600,00 €
 Prise en charge OGDPC pour ce programme de DPC : 600,00 €
 Reste à votre charge : 0,00 €

Votre indemnisation : 345,00 €

ANNULER VALIDER

Bon à savoir : Vous pouvez, à tout moment, suivre l'évolution de votre demande d'inscription depuis votre rubrique « Mes DPC ». Pour en savoir plus, consultez le chapitre « Suivre vos demandes d'inscription – Mes DPC ».

MON DPC

dernière connexion le 04/02/2016 14:54 - Déconnexion

MES DPC

Demandes de DPC en cours de validation

Il n'y a aucune demande en cours.

INSCRIPTION DIRECTE

Référence Programme * Afficher les sessionsN° Session * N° Session

* Champs obligatoires

RECHERCHER

N° session	Date début	Date fin	Lieu
1	01/01/2016	29/02/2016	

Pour télécharger le mode d'emploi "Inscription Directe", cliquez ici

Description
Vous mettez à profit votre nouvelle savoir utile dans votre pratique professionnelle et vous en évaluez les avantages et les changements. C'est le phase d'évaluation de vos pratiques (Généralisme AVAC.)Session n°1 du 01/01/2016 au 29/02/2016 | Nombre d'inscrits : 3 | [Modifier](#)

ET RETOUR DE PROVISION

Etape 1 : Recueil des pratiques (Généralisme AVAC.)

Date de début : 01/01/2016 Date de fin : 30/01/2016

Intervenants

Lieu

Etape 2 : Formation prescrite cognitive

Date de début : 01/01/2016 Date de fin : 30/01/2016

Intervenants

Lieu

Etape 3 : Evaluation des pratiques (Généralisme AVAC.)

Date de début : 29/02/2016 Date de fin : 29/02/2016

Intervenants

Lieu

POUR VOUS INSCRIRE

Session n°2 du 19/02/2016 au 14/03/2016 | Nombre d'inscrits : 3 | [Modifier](#)

NICE

CONTACT | MENTIONS LEGALES

RECHERCHER UN PROGRAMME ET VOUS INSCRIRE A UNE SESSION – depuis « inscription directe »

⚠ Munissez-vous au préalable de la référence du programme de DPC souhaité.

1 - Rendez-vous, une fois connecté, dans votre rubrique « **Inscription Directe** ».

2 – Renseignez le n° de référence du programme de DPC recherché et cliquez sur « **Afficher les sessions** ».

3 – Précisez le n° de la session souhaitée.

4 – Cliquez sur « Rechercher » pour accéder à la fiche détaillée du programme de DPC ainsi qu'à la session de votre choix en bas de page.

5 – Pour demander votre inscription à cette session, cliquez sur le bouton rouge « **Pour vous inscrire** ».

Les prévisions de votre prise en charge OGDPC s'affichent. Cliquez sur le bouton rouge « **Valider** » pour confirmer votre demande d'inscription.

⚠ Une fois validée, votre demande d'inscription est transmise à l'organisme de DPC dispensant la formation. **Elle sera effective uniquement après confirmation de la part de l'organisme.** Un courriel vous sera alors adressé confirmant ou annulant votre demande.

Bon à savoir : Vous pouvez, à tout moment, suivre l'évolution de votre demande d'inscription depuis votre rubrique « Mes DPC ». Pour en savoir plus, consultez le chapitre suivant « Suivre vos demandes d'inscription – Mes DPC ».

SUIVRE VOS DEMANDES D'INSCRIPTION – MES DPC

1

- OGDPC.fr
- Accueil
- Mon compte
- Mes DPC**
- Mon forfait DPC
- Messages
- Inscription directe
- Recherche programmes
- Actualités
- Forfaits
- Le DPC en pratique
- Fiches conseils
- FAQ

MES DPC

Demands de DPC en cours de validation 2

Vous avez 1 demande d'inscription en cours

Votre rep.	Rep. org.	Titre du programme	Reference OGDPC	N° session	Organisme	Date de début	Date de fin	Désinscription
●	NC			11		30/01/2016	29/02/2016	

Legende:
NC - Réponse non communiquée
● Non
● Oui
* Programme spécifique

Demands de DPC validées 3

Vous êtes inscrit à 3 formations

Statut	Titre du programme	Reference OGDPC	N° session	Organisme	Date de début	Date de fin	Supp.
●		05	1		01/10/2015	13/12/2015	
●		00	1		30/01/2016	16/03/2016	
●		16	2		11/03/2016	31/03/2016	

Demands de DPC refusées 4

Vous avez 1 demande refusée

Votre rep.	Rep. org.	Titre du programme	Reference OGDPC	N° session	Organisme	Date de début	Date de fin	Désinscription
●	●		01	6		24/03/2016	24/03/2016	X

1 - Rendez-vous, une fois connecté, dans votre rubrique « **Mes DPC** ».

2 – Dans le 1^{er} espace « **Demands de DPC en cours de validation** », retrouvez toutes vos demandes en attente, indiquées « NC » (réponse non communiquée) :

- de validation de la part de l'organisme de DPC si vous avez demandé votre inscription depuis www.mondpc.fr ;
- de validation de votre part si vous avez demandé à l'organisme de DPC de procéder à votre inscription à votre place.

Légende :

NC : en attente de réponse de votre part ou de la part de l'organisme de DPC ;

- Demande d'inscription validée par vous et/ou l'organisme de DPC (une fois votre demande validée par vous et l'organisme de DPC, le programme de DPC s'affiche uniquement dans le 2nd espace) ;
- Demande d'inscription refusée par vous et/ou l'organisme de DPC (vous ne pourrez pas suivre ce programme de DPC et ne serez pas pris en charge).

3 – Dans le 2nd espace « **Demands de DPC validées** », retrouvez toutes vos demandes de participation effectives (le point vert dans « Statut » signifie que vous et l'organisme de DPC avez accepté cette participation).

4 – Dans le 3^{ème} espace « **Demands de DPC refusées** » retrouvez toutes vos demandes de participation non effectives. C'est-à-dire celles refusées par vous-même ou par l'organisme de DPC (point rouge).

1

- OGDPC.fr
- Accueil
- Mon compte
- Mes DPC
- Mon forfait DPC
- Messages
- Inscription directe
- Recherche programmes
- Actualités
- Forfaits
- Le DPC en pratique
- Fiches conseils
- FAQ

MON FORFAIT DPC

Vous n'êtes inscrit à aucune formation pour l'année 2016

Prévisionnel d'après vos inscriptions 2015 2

Budget consommé y compris les programmes spécifiques : 1 064,98 €
Votre enveloppe : 1 065,00 €

Réf. Prog.	N° session	Programme	Date début	Date fin	Prix au programme	Participation OGDPC	Reste à votre charge	Votre indemnisation	Solde provisoire	Paiement
01	1		09/03/2015	10/03/2015	592,46 €	592,46 €	0,00 €	472,52 €	0,02	Demande payée

* programme spécifique

SUIVRE LA CONSOMMATION DE VOTRE FORFAIT DE PRISE EN CHARGE – MON FORFAIT DPC

1 - Rendez-vous, une fois connecté, dans votre rubrique « **Mon forfait DPC** ».

2 – Consultez le tableau de l'année recherchée.

Vous retrouverez :

- le montant de votre enveloppe annuelle personnelle ainsi que le budget que vous avez consommé ;
- la liste des sessions des programmes de DPC auxquelles vous vous êtes inscrits (terminées ou non) ;
- le détail de la consommation de votre forfait ;
- l'état de l'indemnisation de votre participation (colonne « Paiement »).

Bon à savoir :

La mention « **Demande non reçue** » signifie que nos services sont en attente de réception du dossier de paiement contenant les justificatifs indispensables au déclenchement de votre éventuelle prise en charge. L'organisme de DPC ne peut pas envoyer de dossier de paiement avant la date de fin de la session suivie, indiquée sur ce tableau.

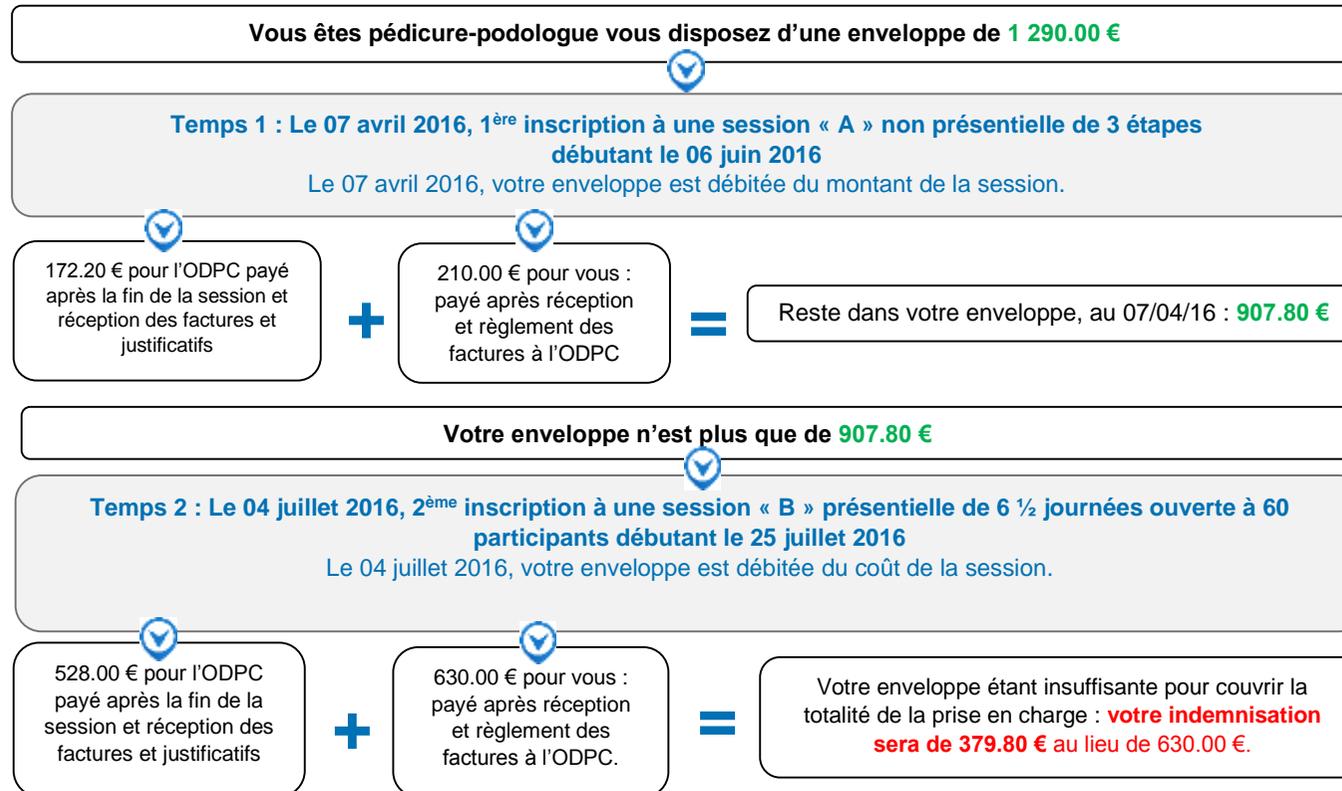
Les montants versés par l'OGDPC sont calculés au moment de votre inscription (dans la limite des conditions de prises en charge et de votre enveloppe en vigueur disponible).

Bon à savoir :

Les « programmes spécifiques » sont les programmes de DPC de maîtrise de stage et pluriprofessionnels pris en charge en supplément de votre enveloppe annuelle personnelle.

Bon à savoir : C'est l'ordre d'inscription ou de confirmation de votre demande d'inscription (si vous avez demandé à l'organisme de DPC de procéder à votre inscription) qui s'impose quel que soit la date de réalisation de la session.

Exemple – s'appuyant sur les modalités des forfaits de DPC publiés au mois de janvier 2016 :



⚠ Si votre forfait en vigueur ne permet pas de couvrir l'intégralité du coût du programme souhaité, c'est l'organisme de DPC le dispensant qui sera payé en priorité ; **Si vous êtes déjà inscrit à deux programmes « A » et « B » et que votre enveloppe personnelle est insuffisante pour financer l'intégralité du programme « B » pour lequel vous avez une préférence, alors vous pouvez :**

- d'abord vous désinscrire aux programmes « A » et « B » pour recréditer votre enveloppe ;
- puis vous réinscrire au programme « B » pour bénéficier de la prise en charge intégrale de ce programme.

La désinscription au programme « A » seule ne suffit pas à porter le montant recrédité sur le programme « B ».

